

NOTE A L'ATTENTION DE LA COMMISSION PREVOYANCE DU GRAND CONSEIL

Note au sujet du renforcement des mesures compensatoires

La présente note accompagne de nouveaux graphiques annexés pour faire suite à la demande de la Commission d'étudier un renforcement des mesures compensatoires. Cette annexe présente ainsi :

- **Le graphique actuel avec un accompagnement de 173 millions de francs.** Le graphique montre les baisses de rente en % entre l'ancien et le nouveau système. Nous avons maintenu les points de couleur orange, mettant en évidence les assurés dont la carrière antérieure a été effectuée avec un taux d'occupation supérieur au taux actuel. Les cas les plus touchés par une diminution de rente (en %) sont ceux qui ont le plus grand écart entre le taux moyen antérieur (depuis le début de la carrière, y compris rachats) et le taux d'activité actuel, ou, plus généralement, les assurés ayant proportionnellement un capital élevé par rapport à leur salaire actuel.
- **Une variante de graphique avec un accompagnement de 250 millions de francs (173 + 77 millions de francs).** Une telle mesure permettrait de servir également quelque peu les assurés dès 42 ans révolus. Elle conduit à faire remonter tout le nuage de points, à réduire légèrement la dispersion et réduit également les cas présentant des baisses importantes (cas spécifiques selon paragraphe ci-avant).
- **Une variante intermédiaire avec un accompagnement de 210 millions de francs (173 + 37 millions de francs).**

Un résumé est également annexé :

	173 millions	250 millions	210 millions
Baisse relative moyenne	-10.9%	-9.7%	-10.3%
Baisse relative moyenne pour les 45 – 55 ans	-14.9%	-12.7%	-13.7%
Nb d'assurés avec une baisse relative sup. à 15%	4'211	1'433	2'297
% des ass. avec une baisse relative sup. à 15%	22.2%	7.6%	12.1%

Nous avons également calculé le coût qu'il conviendrait d'apporter pour supprimer tous les cas présentant une baisse de plus de 15%, il s'élève à environ **31 millions de francs**. Comme déjà indiqué, la Caisse pense que vu l'approche par capitalisation et la spécificité des situations individuelles (prévoyance vieillesse située en partie à [prévoyance.ne](http://prevoyance.ne)), il nous apparaît très peu opportun de pratiquer à des correctifs **individuels** au sein de [prévoyance.ne](http://prevoyance.ne) (système collectif) au risque de remplacer une certaine diversité par des disparités.

Suite à la question posée par un commissaire, nous avons quelque peu analysé l'origine de la différence de pente des points situés en haut du graphique, avant et après 50 ans. Sans avoir regardé très en détails ce point, qui n'a d'ailleurs que peu d'importance dans le processus de compensation (puisque'il s'agit des cas détenant les plus petits capitaux), nous pensons qu'il est

en lien avec la différence de courbe de capitalisation, très pentue dès la cinquantaine dans le système en primauté des prestations. En clair, actuellement, la constitution du capital à la retraite se fait plus tardivement que dans le système en primauté des cotisations. Si le sujet devait être considéré comme essentiel par la Commission, il devrait être analysé plus en détails, ce qui n'a pas pu être réalisé faute de temps depuis la dernière séance (3-4 jours ouvrables).

Nous remercions les membres de la Commission Prévoyance du Grand Conseil de l'attention qu'ils porteront aux présentes informations et nous nous tenons à disposition pour compléter ou commenter ces dernières au besoin.

Annexe: Graphiques annexés sous forme Powerpoint.

Olivier Santschi et Alain Kolonovics
La Chaux-de-Fonds, le 28 novembre 2017.





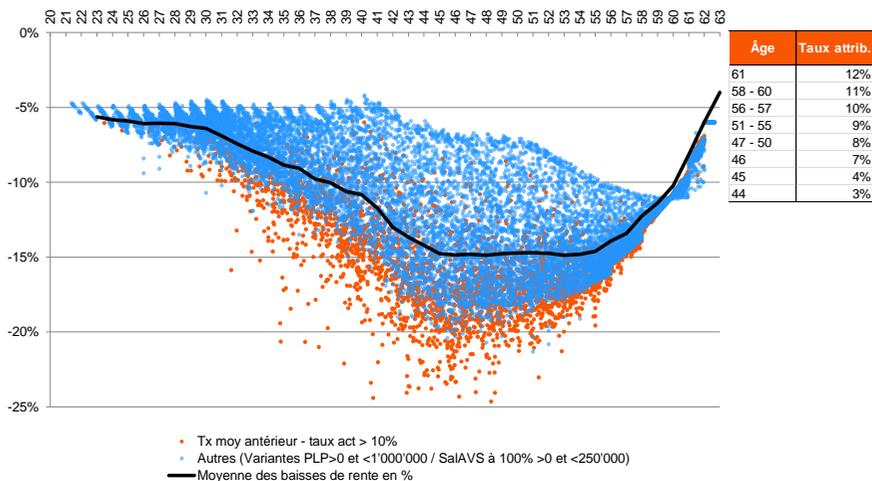
Variantes de mesures d'accompagnement

A l'attention de la Commission Prévoyance du Grand Conseil

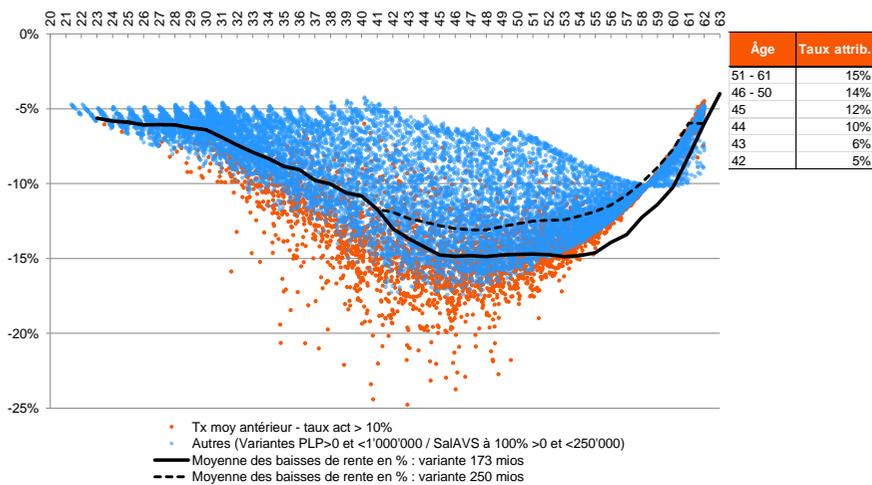
Olivier Santschi et Alain Kolonovics
La Chaux-de-Fonds, le 29.11.2017

1. Evolution des résultats avec un renforcement des dispositions compensatoires transitoires

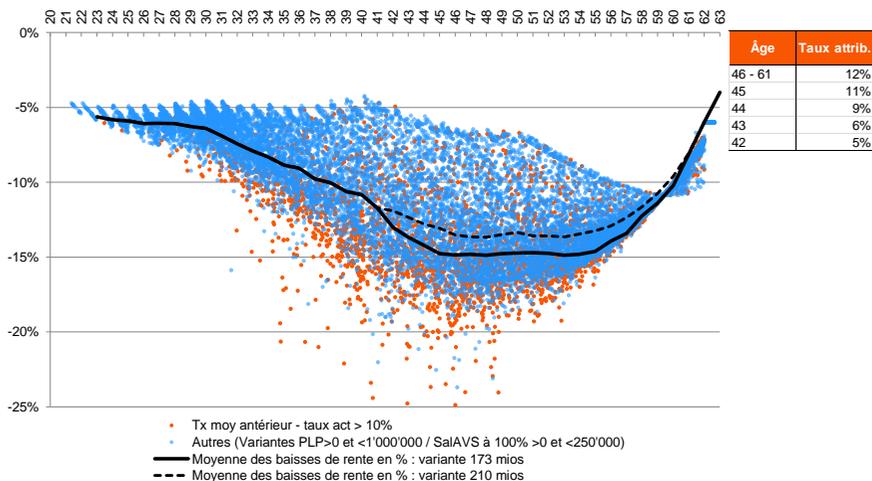
Variante 173 mios



Variante 250 mios



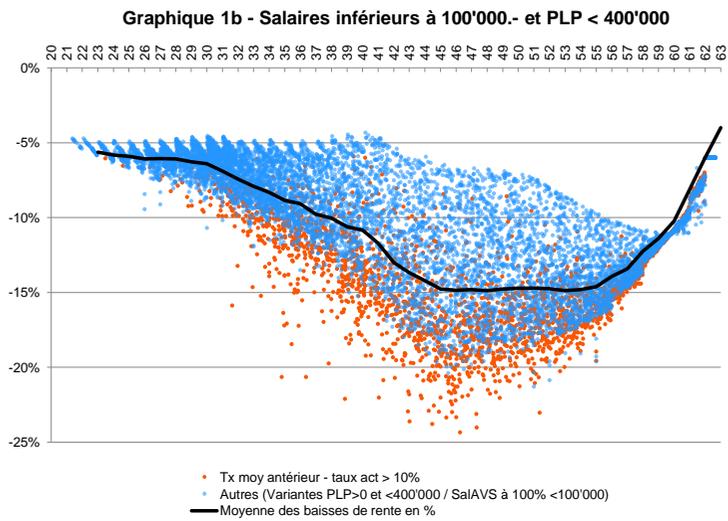
Variante 210 mios



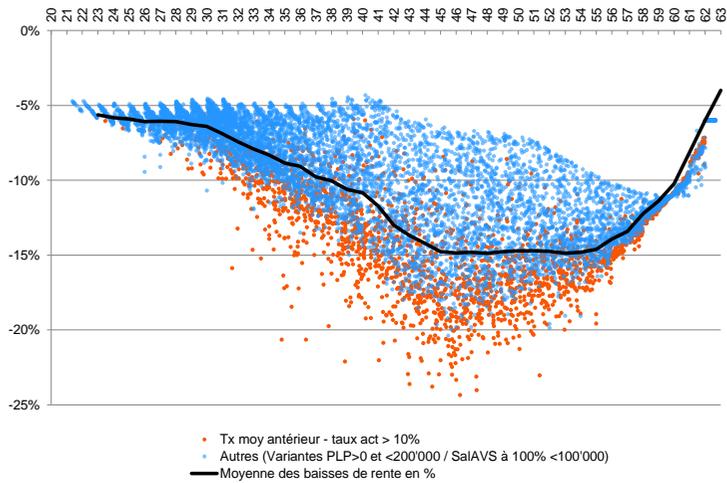
Résultats généraux

	173 millions	250 millions	210 millions
Baisse relative moyenne	-10.9%	-9.7%	-10.3%
Baisse relative moyenne pour les 45 – 55 ans	-14.9%	-12.7%	-13.7%
Nombre d'assurés avec une baisse relative supérieure à 15%	4'211	1'433	2'297
Proportion des assurés avec une baisse relative supérieure à 15%	22.2%	7.6%	12.1%

2. Graphiques : dispersion pour les salaires inférieurs à 100'000.-



Graphique 2b - Salaires inférieurs à 100'000.- et PLP < 200'000



Graphique 3b - Salaires inférieurs à 100'000.- et PLP < 100'000

